

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



PARTICIPANT(S) :

Tout public.

ORGANISATION :

Durée : 14 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur Secourisme du Travail.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention.
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées par le référentiel de l'INRS.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, démonstrations et échanges.

Simulations et cas concrets avec : Mannequins adultes, enfants et nourrissons avec peaux de visage individuelles - Défibrillateur de formation - Tapis - Maquillages et accessoires divers.

CONTENU DU PROGRAMME

INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT.

Situer le cadre juridique de l'intervention du SST dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

Réaliser une protection adaptée : L'alerte aux populations - La reconnaissance des dangers persistants qui menacent la vie de la victime - La suppression ou l'isolation du danger - La soustraction de la victime au danger.

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir : Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée : sang, étouffement, parole, respiration ?

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement : Les différents éléments du message d'alerte - L'identification de celui qui alerte et dans quel ordre, Le choix parmi les personnes pour savoir : qui est la plus apte pour déclencher l'alerte

qui peut transmettre les éléments du message aux secours appelés ou à la personne choisie -

Les éléments du message qui favorise une arrivée des secours au plus près de la victime

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : Déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime - Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant les techniques de secourisme - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des secours et adapter la conduite à tenir.

METTRE SES COMPETENCES SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE.

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : Appréhender les notions de base en prévention des risques - Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention : Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail - Supprimer, réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

Informers les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée : Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise - Définir les différents éléments et les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

EVALUATION DES SST (Conformément au référentiel de compétence V05.08/2016)

Au cours de la formation les évaluations formatives permettent d'évaluer la progression des stagiaires. En fin de formation, deux épreuves certificatives permettent une évaluation distincte de chaque compétence.

Les critères figurent sur une grille de certification individuelle (doc INRS)

Le certificat est obtenu dès lors que le stagiaire a participé à toute la formation et a acquis l'ensemble des compétences

Certification valable 24 mois

- A la fin de cette période, le candidat devra suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

- Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civique de niveau 1 "(PSC1) conformément à la réglementation en vigueur